

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

OBJET : 2025-588 Mise à jour du tableau des effectifs permanents.

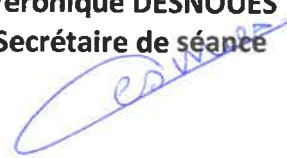
Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle



Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance



**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 FEVRIER 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 3 février à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	Mme DANGE
Mme DESNOUES	Mme BOIS
Mme HAMEAU	M. CHAILLOU
M. VILLARET	Mme GAUTHIER
Mme LE BIHAN	M. LACOU
M. PAOLI	Mme NOGUES
Mme BELLIZIO	Mme LOQUET
M. PIVAIN	M. LAFRAYHI
Mme BUREAU	M. HUBERT
M. PASSEGUE	Mme CAKIR
Mme PARAYRE	M. DUPRE
M. AMSTUTZ	Mme PAROU
M. DIARRA	Mme DUGUE
Mme GAMBONI	

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. LAVAL a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA.

ABSENTS : Mme MOULIN, M. ZING TSALA, M. MABOUSSOU, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU.

SECRETARE DE SEANCE : Mme DESNOUES.



2025-588 Modification du tableau des effectifs permanents.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

○ **Responsable de l'équipe médiation de proximité (n° poste 307)**

Dans le cadre d'une fin de contrat, il est nécessaire de publier le poste sur le cadre d'emplois des animateurs territoriaux à temps complet et sur le cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet.

○ **Jardinier.ière (n° poste 308)**

Suite à la mutation d'un agent des espaces verts qui était sur le grade d'adjoint technique à temps complet, il est nécessaire d'ouvrir le poste sur les autres grades d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

○ **Responsable du Pôle administration du personnel (poste n°309)**

Suite à la mutation de la référente carrière-paie et à la modification du profil de poste, il convient d'ouvrir ce poste sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ainsi que sur le grade d'attaché à temps complet.

○ **Directeur.trice des Ressources Humaines (poste n°126)**

Suite à la mutation du Directeur des Ressources Humaines, il convient d'ouvrir ce poste sur d'autres autres grades : attaché principal à temps complet et attaché hors classe à temps complet.

○ **ATSEM (poste n°310)**

Suite à la mobilité interne d'une ATSEM, il convient de la remplacer et d'ouvrir son poste sur le grade d'adjoint technique à temps non complet (31.5/35) afin de stagiairiser un agent contractuel.

○ **Policier.e municipal.e (poste n°3011-312)**

Suite à la mobilité externe d'un policier municipal qui était sur le grade de gardien-brigadier à temps complet, il convient de l'ouvrir le poste sur le grade de Gardien-Brigadier principal.

Dans le cadre du reclassement professionnel d'un policier municipal et ainsi le remplacer, il convient d'ouvrir le poste sur le cadre d'emplois des policiers territoriaux à temps complet.

○ **Changement de filière (postes n°56, 171, 193, 246, 295)**

5 agents exerçant les fonctions d'ATSEM sont actuellement sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Compte-tenu des missions de ces agents, le cadre d'emplois de la filière sociale est plus adéquat. Par conséquent, il convient de créer 2 postes sur le grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet et 3 sur le grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet (31.5/35^e).

○ **Promotion interne**

Chaque année, les responsables de services proposent des agents pour bénéficier d'une promotion interne compte-tenu de la manière de service, de l'implication de l'agent et des missions effectuées par ce dernier.

Les critères d'évaluation ont été déterminés dans les lignes directrices de gestion validées lors du comité technique du 15 décembre 2020.

- 1 poste d'animateur à temps complet (poste n°8)
- 4 postes de rédacteur à temps complet (postes n°124+167+173+222)
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet (poste n°254)
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet (poste n°233)
- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet (postes n°11+90)
- 2 postes de technicien à temps complet (postes n°131+148)
- 3 postes d'attaché à temps complet (postes n°109+178+197)
- 1 poste de chef de service de police municipale à temps complet (poste n°244)

○ **Avancement de grade**

Chaque année, les responsables de services proposent des agents pour bénéficier d'un avancement de grade compte-tenu de la manière de service, de l'implication de l'agent et de la réalisation des objectifs fixés par le supérieur hiérarchique.

Les critères d'évaluation ont été déterminés dans les lignes directrices de gestion validées lors du comité technique du 15 décembre 2020.

- 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet - (postes n°7, 37)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28/35)- (poste 123)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (31.5/35) – (poste 292)
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (29.75/35^e) – (poste n°155)
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet – (postes n°76, 174, 213)
- 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet – (poste n°15)
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet – (poste 27)
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet – (poste (128)
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet – (poste n°148)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (15/20^e) – (poste n°119)
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (5.5/20^e) – (poste n°170)
- 1 poste agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet – (poste n°277)
- 1 poste d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe à temps complet – (poste n°290)

○ **Réussite concours (poste n°35+ 17)**

Suite à la réussite concours de la référente parcours réussite éducative de la Direction des solidarités et de l'animation urbaine, il convient d'ouvrir le poste au grade d'assistante socio-éducatif à temps complet.

Suite à la réunion au concours d'ATSEM, il convient de nommer l'agent et d'ouvrir le poste au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31.5/35).



Les emplois créés ci-dessus peuvent être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

De même, par dérogation, les emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,
- L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies et sera recruté en fonction de l'expérience professionnelle et du diplôme détenu. Par conséquent, le grade et la rémunération seront adaptés. Un régime indemnitaire peut être inclus en fonction du cadre d'intervention relative au RIFSEEP.



Conseil Municipal du 3 février 2025

Suppressions de postes

Les suppressions de poste ont été soumises à l'avis préalable du Comité Social Territorial du 28 janvier 2025 qui ont donné un avis favorable à l'unanimité des membres.

33 postes sont à supprimer :

DIRECTION	POLE	SERVICE / EQUIPE	Emploi	NUMERO DE POSTE	FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	Cat	DELIBERATION	TEMPS DE TRAVAIL	TC/TP/TNC
DIRECTION DE LA CULTURE	POLE CONSERVATOIRE	EQUIPE ACCUEIL ET SECRETARIAT	Chargé.e d'accueil et de secrétariat	106	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	02/12/2024	100	TC
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	POLE COMPETENCES MOBILITES ET SANTE		Assistant.e administratif.ve	306	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	02/12/2024	100	TC
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES		Chargé.e d'accueil	312	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	02/12/2024	80	TNC
DGA-EDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS	POLE ACCUEIL ET FORMALITES ADMINISTRATIVES		Chargé.e d'accueil	312	ADMINISTRATIVE	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	02/12/2024	80	TNC
DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES D'INFORMATION	POLE SYSTEMES D'INFORMATIONS		Technicien.ne projets et applicatifs	267	TECHNIQUE	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe	B	02/02/2024	100	TC
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION P. BERT	Adjoint.e au responsable	24	TECHNIQUE	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	C	02/12/2024	80	TC

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 05/02/2025

ID : 045-214502858-20250203-DELIB2025588-DE





Conseil Municipal du 3 février 2025

DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Plombier.ière chauffagiste	157	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	02/12/2024	100	TC
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. MOULIN	ATSEM	228	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C	02/12/2024	100	TC
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. P. BERT	ATSEM	65	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	02/12/2024	90	TNC
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS		Jardinier.ière	113	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	02/12/2024	100	TC
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. LENORMAND	ATSEM	139	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	02/12/2024	100	TC
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Plombier.ière chauffagiste	157	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	02/12/2024	100	TC
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	CENTRE AQUATIQUE	Chargé.e d'accueil et d'entretien	198	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	02/12/2024	100	TC
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS	EQUIPE SPORTS ET SECTEUR NORD	Jardinier.ière	227	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	02/12/2024	100	TC
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. MOULIN	ATSEM	228	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	02/12/2024	100	TC

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 05/02/2025

ID : 045-214502858-20250203-DELIB2025588-DE





Conseil Municipal du 3 février 2025

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION J. LENORMAND. MAT	Agent.e d'entretien et de restauration	320	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	02/12/2024	80	TP
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. P. BERT	ATSEM	65	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	02/12/2024	90	TNC
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	SITE DE RESTAURATION L. ARAGON	Adjoint.e au responsable	110	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	02/12/2024	90	TNC
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS	EQUIPE SPORTS ET SECTEUR NORD	Jardinier.ière	113	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	02/12/2024	100	TC
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. LENORMAND	ATSEM	139	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	02/12/2024	100	TC
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE SPORTS	CENTRE AQUATIQUE	Chargé.e d'accueil et d'entretien	198	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	02/12/2024	100	TC
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE ESPACES VERTS	EQUIPE SPORTS ET SECTEUR NORD	Jardinier.ière	227	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	02/12/2024	100	TC
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. MOULIN	ATSEM	228	TECHNIQUE	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	02/12/2024	100	TC
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATI	ATELIERS TECHNIQUES	Plombier.ière chauffagiste	157	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	C	02/12/2024	100	TC

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 05/02/2025

ID : 045-214502858-20250203-DELIB2025588-DE





Conseil Municipal du 3 février 2025

DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ANIMATION URBAINE	POLE MEDIATION, EMPLOI, POLITIQUE DE LA VILLE	EQUIPE MEDIATION DE PROXIMITE	Responsable d'équipe	307	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise	C	02/12/2024	100	TC
DIRECTION CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE	POLE PATRIMOINE BATTI	ATELIERS TECHNIQUES	Plombier.ière chauffagiste	157	TECHNIQUE	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	C	02/12/2024	100	TC
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. P. BERT	ATSEM	65	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	02/12/2024	90	TNC
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. LENORMAND	ATSEM	139	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	02/12/2024	100	TC
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. MOULIN	ATSEM	310	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	02/12/2024	90	TNC
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. P. BERT	ATSEM	65	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	02/12/2024	90	TNC
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES SPORTS	POLE VIE DES ECOLES	MAT. J. LENORMAND	ATSEM	139	SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	02/12/2024	100	TNC

Envoyé en préfecture le 05/02/2025
Reçu en préfecture le 05/02/2025
Publié le 05/02/2025
ID : 045-214502858-20250203-DELIB2025588-DE



Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment son article L313-1 ;
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 13 janvier 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MET A JOUR le tableau des emplois permanents (annexe 1),

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget.



Fabien RIVIERE DA SILVA,
Maire de Saint Jean de la Ruelle

Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 05/02/2025



ID : 045-214502858-20250203-DELIB2025588-DE